

Nouvelles du réseau



LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

N° 1271 JUILLET-SEPTEMBRE 2008

Editorial

Il est temps de placer le social au centre de l'agenda sur la migration !

L'immigration est au centre de débats dans de nombreux pays européens. On estime que chaque année, deux millions de migrants arrivent en Europe. Juste après l'élargissement de l'UE en 2004, l'Irlande et le Royaume Uni ont connu l'arrivée d'immigrants la plus importante jamais enregistrée dans ces deux pays. Le nombre d'immigrants arrivant en Espagne a augmenté de 400% en dix ans.

Il est incontestable que les économies des Etats membres ont un besoin de cette main d'œuvre supplémentaire afin de prospérer dans un contexte de vieillissement de la population et de diminution du chômage. Pourtant, ces migrants occupent en général les emplois mal payés et difficiles dont personne d'autre ne veut et ne jouissent pas des mêmes conditions de travail que les autres résidents des pays.

La discrimination dont sont souvent victimes les migrants fait partie intégrante de leur expérience de la pauvreté. La discrimination entraîne l'exclusion et la pauvreté tandis que la pauvreté aggrave la discrimination. Ces dynamiques se révèlent particulièrement sinistres dans le contexte de récession économique que connaissent nos pays.

Il nous revient à tous de soutenir activement la lutte contre le racisme dans les Etats membres de l'UE. Toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse doivent être combattues de façon systématique si nous voulons atteindre une véritable égalité de traitement entre les citoyens européens et les ressortissants de pays tiers. Pour EAPN, travailler avec et en toute solidarité avec les migrants est de première importance pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Patrick Burke

Président du groupe de travail d'EAPN sur la discrimination et la pauvreté

L'IMMIGRATION DANS L'U.E. EN QUESTION

SOMMAIRE

L'immigration dans l'UE question

- Une Europe sociale :
oui, mais pour quels migrants ? 2
- Pleins feux sur les principes de base
de l'intégration..... 2
- Les politiques d'intégration dans
l'UE-25 : Un bilan mitigé..... 3
- Immigration et lutte contre la pauvreté:
Quelles priorités ? Interview avec
Martine Roure, Députée européenne . 4
- Vers un pacte européen sur
l'immigration : quelle vision pour la
présidence française ? 4
- Vers une vision utilitaire de la migration ?
Les tendances européennes actuelles
en question 5
- L'intégration sociale des immigrés
en Allemagne : Portrait 5
- Les droits sociaux des migrants sans-papiers.
Défis et réponses politiques 6
- La situation en Espagne des politiques
d'immigration..... 6

Nouvelles de Pologne

- EAPN Pologne et la stratégie nationale
de réduction du sans-abrisme 7
- Pleins feux sur EAPN Pologne..... 7
- La politique sociale en Pologne :
on a un besoin urgent de mesures
d'activation!..... 8



PLEINS FEUX SUR LES PRINCIPES DE BASE DE L'INTÉGRATION

L'UE compte aujourd'hui 20 millions de personnes issues de l'immigration. Ce seul nombre explique l'importance à donner aux dossiers de l'immigration et de l'intégration. Le Conseil européen a adopté en 2004 des principes de base communs pour l'intégration, au nombre de 11 :

1. L'intégration est un processus à double sens entre tous les immigrants et résidents des États membres.
2. L'intégration va de pair avec le respect des valeurs fondamentales de l'UE.
3. L'emploi est un élément clé du processus d'intégration.
4. Des connaissances de base sur la langue, l'histoire et les institutions de la société d'accueil sont indispensables à l'intégration.
5. Les efforts en matière d'éducation sont essentiels pour préparer les immigrants à être plus actifs dans la société.
6. L'accès des immigrants aux institutions et aux biens et services publics et privés, sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux est une condition essentielle à une meilleure intégration.
7. Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des EM est essentiel à l'intégration.
8. La pratique des différentes cultures et religions est garantie par la Charte des droits fondamentaux et doit être protégée.
9. La participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et des mesures d'intégration favorise leur intégration.
10. Le recentrage des politiques et mesures d'intégration dans toutes les politiques pertinentes et à tous les niveaux de l'administration est un élément clé de la prise de décisions politiques et de leur mise en œuvre.
11. L'élaboration d'objectifs, d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation clairs est nécessaire pour adapter les politiques, mesurer les progrès et améliorer l'efficacité de l'échange d'informations.

Une Europe sociale : oui, mais pour quels migrants ?

Si, au cours de la dernière décennie, le dossier de la migration a figuré en bonne place de l'agenda européen, ce n'est que récemment que les droits sociaux des migrants et leur accès à l'emploi sont devenus des thèmes prioritaires pour les décideurs nationaux et européens. Mais de quels droits sociaux parlons-nous ? Et faut-il en déduire que l'UE jette les bases d'une Europe sociale pour l'ensemble des migrants, ou uniquement pour certains d'entre eux ?

Un accès difficile aux droits sociaux

Si les migrants ne sont pas tous menacés par la pauvreté, leur vie quotidienne dans l'UE est souvent marquée par la pauvreté, l'exclusion et la difficulté d'exercer leurs droits sociaux.

Des désavantages sur le marché du travail : la distinction entre le droit de résidence et le droit de rechercher un emploi empêche de nombreux migrants légaux d'accéder au marché du travail :

la plupart des pays appliquent des systèmes de plus en plus restrictifs. Nombreux sont les migrants qui ne trouveront qu'un emploi mal rémunéré qui fera peser sur eux de graves menaces d'exploitation et de pauvreté une fois l'âge venu. Ce constat ne s'applique pas uniquement à ceux qui manquent des compétences « appropriées », mais également – en raison d'un défaut de reconnaissance des acquis scolaires et de la discrimination – à des migrants hautement qualifiés.

Un accès insuffisant aux services de soins de santé : étant donné les liens étroits entre la pauvreté et une santé défaillante, il n'est pas surprenant que les migrants soient également confrontés à de plus graves problèmes de santé, souvent en raison de leurs conditions de travail, d'une mauvaise alimentation et d'un logement inapproprié. Le statut légal constitue souvent un obstacle empêchant d'accéder aux soins de santé, un problème qu'aggrave plus encore, pour les sans-papiers, la crainte de se faire connaître auprès des autorités.

Un manque de logement approprié : nombreux sont les migrants confrontés à des obstacles juridiques et à la discrimination lorsqu'ils recherchent un logement ; ils sont alors obligés d'accepter des conditions de logement déplorables. Les réfugiés, pour leur part, connaissent des problèmes spécifi-

ques, en raison de la très faible qualité des conditions d'accueil dans un grand nombre de pays.

Un non accès aux services sociaux : de manière générale, les migrants éprouvent plus de difficultés à accéder aux services. On peut avancer diverses raisons pour expliquer les obstacles qu'ils rencontrent dans l'accès aux conseils juridiques, aux services d'accueil de l'enfance, etc. : il peut s'agir d'un déni pur et simple de leurs droits ou d'un manque d'informations sur le fonctionnement des services sociaux. Qui plus est, dans de nombreux pays les migrants sans papiers n'ont pas du tout accès aux services sociaux ou craignent de se faire connaître.

La vie quotidienne des migrants dans l'UE est souvent marquée par la pauvreté et l'exclusion

La discrimination via l'éducation : les obstacles sur le parcours édu-

catif commencent souvent dès le plus jeune âge et se poursuivent lorsqu'il s'agit d'accéder à des programmes de formation professionnelle qui ignorent souvent les besoins linguistiques des migrants et font fi des compétences déjà acquises. Dans certains pays, les enfants sans papiers n'ont pas accès à l'école.

Un oubli dans les stratégies d'inclusion sociale : dans de nombreux pays, les stratégies d'inclusion sociale prêtent (comparativement) peu d'attention à la prévention du risque de pauvreté chez les migrants, notamment aux sans papiers et aux demandeurs d'asile.

L'approche de l'UE : priorité aux migrants hautement qualifiés ?

Les politiques de migration, la question des droits sociaux et l'intégration des migrants restent, dans la plupart des cas, des compétences nationales. Pourtant, ces dernières décennies ont été marquées par l'apparition de politiques communes,

censées combattre des enjeux partagés et à aider les Etats membres à « partager le fardeau » de la gestion des flux migratoires.

Les programmes de Tampere (2000-2005) et de La Haye (2005-2010) jettent les bases d'une politique commune de l'immigration et se concentrent sur quelques domaines prioritaires :

- La migration et la migration économique – le premier objectif est d'encourager la migration économique des travailleurs hautement qualifiés ;
- La lutte contre l'immigration illégale et le rapatriement – via une approche de plus en plus sécuritaire, dont le point culminant fut la proposition de directive « retour » ;
- L'asile – via la mise en place graduelle d'un système européen commun d'asile;
- L'intégration – suite à l'adoption des Principes communs de base en matière d'intégration et d'un Agenda commun pour l'intégration en 2005, qui devra être réalisé aux échelons tant nationaux qu'euro-péen.



Si la mise en place d'une politique commune peut être un levier favorable aux migrants, elle prend souvent la forme d'une approche utilitaire, pour répondre aux besoins économiques des pays hôtes et contribuer à leur agenda sécuritaire : en conséquence il s'avère souvent qu'elle réduit les droits fondamentaux et sociaux des migrants.

Cependant, dans un contexte de changements démographiques et de pénuries de main d'œuvre, le discours européen évolue vers une plus grande attention accordée à l'intégration sociale des migrants et à leur accès à l'emploi. Deux importantes propositions sont en cours de discussion : la directive « Blue Card » censée faciliter l'entrée et le séjour de migrants hautement qualifiés et la directive sur les droits sociaux et économiques de base pour travailleurs ressortissant de pays tiers.

Si on peut considérer ces deux propositions comme des évolutions positives vers la création d'une Europe sociale pour les migrants, n'oublions pas qu'elles ne concernent que des catégories précises (travailleurs hautement qualifiés, étudiants ...),

alors que la plupart des migrants menacés par la pauvreté voient de sombres nuages s'accumuler à l'horizon de leurs conditions de vie et de travail.

Dans ce contexte, la question se pose: une Europe sociale, oui, mais pour quels migrants ?

Il faut replacer le social au centre du dossier de la migration

Le programme de La Haye arrivant à son terme, les deux prochaines années seront un moment important de réflexion sur la vision qui sous-tend les politiques migratoires de l'UE. La Commission européenne a déjà publié une Communication « Vers une politique commune d'immigration » et le Conseil a créé des « groupes du Futur » sur le thème. A plus court terme, la Présidence française a fait de la migration une de ses principales priorités et a proposé un Pacte sur la Migration

censé fixer un nouvel agenda politique pour les prochaines présidences.

Les mois à venir seront essentiels pour placer la question de l'accès aux droits sociaux et fondamentaux au cœur de l'agenda

euro-péen pour la migration. Cependant rien ne se fera sans un renforcement de la coordination et des alliances entre l'ensemble des acteurs concernés : les décideurs et les médias, mais également les ONG, qui jettent des ponts indispensables entre les mouvements dans les domaines du développement, des droits humains, de la lutte contre le racisme et pour l'inclusion sociale et qui façonnent un cadre positif de la migration basé sur la dignité humaine et les droits fondamentaux.

Elodie Fazi

Chargée de mission, EAPN

LES POLITIQUES D'INTÉGRATION DANS L'UE-25 : UN BILAN MITIGÉ

Les opportunités de participation sociale, culturelle et politique offertes aux migrants arrivant dans l'Union européenne varient grandement selon les pays, c'est ce que révèle une enquête publiée fin 2007 "Migrant Integration Policy Index" (MIPEX).

Selon l'enquête, les politiques d'intégration de l'UE-25 présentent un bilan mitigé. La Suède se place en tête du peloton du palmarès dans tous les domaines. Sur les 28 pays analysés (25 pays de l'UE et 3 extra européens), ceux qui accueillent le plus de migrants sont également ceux qui affichent les meilleurs résultats en terme d'intégration (Grande Bretagne, Espagne, Allemagne, Italie, France).

Cinq pays pratiquent des politiques d'intégration considérées comme au moins partiellement défavorables (Lettonie, Chypre, Grèce, Slovaquie et Autriche). Les pays qui affichent les dix scores les plus bas sont les Républiques baltiques, les pays de l'est méditerranéen et d'Europe centrale et le Danemark.

L'UE-25 a obtenu son meilleur score pour ce qui est des politiques touchant aux séjours de longue durée, tandis que celles concernant la lutte contre la discrimination, le regroupement familial et l'accès au marché du travail laissent à désirer. Dans les pays d'Europe de l'Ouest, les mesures antidiscriminatoires se révèlent être un élément central pour la promotion de l'intégration.

L'UE-25 obtient son plus mauvais score pour les politiques visant à favoriser la participation politique, les pays d'Europe centrale et de l'Est décrochant la palme du plus mauvais élève. Pour ce qui est de l'accès à la nationalité, les scores même les plus élevés ne peuvent être considérés comme étant satisfaisants.

L'enquête conclut que beaucoup reste encore à faire afin d'atteindre un ensemble uniforme de normes pour l'ensemble de l'UE.

Pour plus d'information sur MIPEX:

<http://www.integrationindex.eu/>

VERS UN PACTE EUROPÉEN SUR L'IMMIGRATION : QUELLE VISION POUR LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE ?

Le Pacte européen sur l'immigration pourrait être l'initiative de la présidence française la plus attendue, mais également la plus controversée. Censé être adopté lors du Conseil européen du 15 octobre, le Pacte est avant tout un document politique, qui devrait jeter les bases du nouveau plan d'action dont l'UE se dotera après le Programme de La Haye.

Si les détails de l'initiative ne sont pas encore connus, le Pacte devrait tourner autour de 6 thèmes principaux :

- Organiser l'immigration légale sur base des besoins des Etats membres et de leur capacité d'accueil. La proposition d'une Directive « Blue Card » sera un pilier central;
- Combattre l'immigration illégale. Il s'agira notamment de renforcer la coopération entre les Etats membres ;
- Améliorer l'efficacité des contrôles des frontières (plus précisément en renforçant FRONTEX, l'agence de police européenne pour les frontières extérieures);
- Doter l'Europe d'un système d'asile (notamment en fixant des garanties communes en matière d'asile et un statut uniforme de réfugié d'ici 2010).
- Créer un cadre pour l'intégration des migrants;
- Développer un partenariat avec les pays d'origine et de transit : pour répondre aux inquiétudes de « fuite des cerveaux », la présidence met l'accent sur la facilitation du retour dans le pays d'origine, sur les investissements dans les pays tiers et sur les accords bilatéraux.

S'il est possible qu'un vaste pacte débouche sur une approche plus cohérente, intégrée et basée sur les droits, EAPN craint que l'accent soit principalement placé sur la lutte contre la migration illégale, plutôt que sur un renforcement nécessaire des droits fondamentaux de tous les migrants, et notamment des migrants sans papier.

Elodie Fazi

Les politiques européenne en matière d'immigration et la lutte contre la pauvreté : Quelles priorités ? Interview avec Martine Roure, Députée européenne

Socialiste française, Martine Roure est vice-présidente du Parlement européen. Membre de la Commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures, elle a également été présidente de l'Inter groupe Comité Quart Monde (lutte contre la pauvreté).

E APN : Qu'a fait l'UE pour lutter contre la pauvreté chez les migrants ?

Martine Roure : Malheureusement la construction institutionnelle actuelle de l'Europe et le système de piliers font que les politiques d'immigration et de lutte contre la pauvreté sont encore trop souvent menées en parallèle.

Nous avons cependant souhaité aborder la question de la pauvreté des migrants dans l'élaboration des fonds européens.

Le Parlement européen a ainsi augmenté de manière significative le montant alloué au Fonds pour l'intégration qui permettra de mener des actions de terrain pour lutter contre la pauvreté des migrants.

Enfin, nous travaillons aujourd'hui pour l'adoption d'une Directive prévoyant des sanctions contre les employeurs au noir. Cette Directive doit permettre de lutter contre toute forme d'exploitation, d'assurer que tout travail mérite un salaire, et de garantir la dignité de chacun.

EAPN : Que peut-on attendre du pacte sur l'immigration pour combler les lacunes actuelles ?

M.R. : Je crains malheureusement que s'il est adopté en l'état, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile n'amène pas d'amélioration concrète pour lutter contre la pauvreté des migrants. Ce pacte se concentre actuellement sur les aspects répressifs de la politique d'immigration en mettant surtout l'accent sur le renforcement des frontières extérieures et du travail de Frontex, sur la politique de retours, et sur la conclusion d'accords de

réadmission avec les pays tiers. Il ne propose pas d'amélioration réelle de la politique d'immigration légale.

Or, pour lutter contre la précarité et la pauvreté chez les migrants, nous devons garantir avant tout qu'ils puissent arriver dignement en Europe. Le Pacte ne par ailleurs fait aucune proposition concrète en matière de politique européenne d'intégration.

Je crains enfin que la proposition de la Présidence française de "réguler" l'immigration familiale ne pousse les migrants vers plus d'exclusion sociale. Les migrants doivent avoir accès aux mêmes droits de vivre en famille, d'avoir un logement décent, etc...

EAPN : Que peut on attendre du renouvellement institutionnel de 2009 ?

M.R. : Dans leur prochain mandat, la Commission et le Parlement européen pourront aborder cette question dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. J'espère que cet événement permettra de soulever également la question de la pauvreté et l'exclusion des migrants en Europe. Les institutions pourront ainsi identifier dans quels domaines l'Union Européenne doit renforcer son action afin de lutter contre ce phénomène.

Interview : Elodie Fazi



Vers une vision utilitaire de la migration ? Les tendances européennes actuelles en question

La migration économique est le sujet à la mode dans l'UE. Celle-ci reconnaît qu'elle pourrait à l'avenir avoir besoin de flux migratoires plus intenses. En conséquence, nombreuses sont les propositions politiques visant à autoriser l'arrivée et le séjour de travailleurs à hautes qualifications, dans le cadre de la Directive « Blue Card », et à établir une série de droits économiques et sociaux de base pour les travailleurs ressortissants de pays tiers.

En proposant pareilles mesures, la Commission européenne admet que l'immigration économique joue un rôle encore plus important dans le contexte du vieillissement démographique.

Pourtant, il arrive malheureusement trop souvent que le dialogue ne se concentre que sur ce seul aspect : la migration est alors vue comme une solution utilitaire et à court terme face aux changements démographiques et les migrants sont censés venir en Europe pour quelques années, contribuer à notre économie et repartir avant de devenir une « charge ». Pareille approche, qui consiste à traiter les migrants comme des unités économiques, et non pas comme des êtres humains, ignore les valeurs européennes de respect pour la dignité humaine, la liberté, l'égalité, la règle du droit et les droits humains, dont ceux des personnes issues de minorités.

En outre, la non-reconnaissance de la valeur de l'apport des migrants à l'économie, à la société et à la culture européenne est un élément central du débat qui oppose migrants « hautement qualifiés » à ceux qu'on dit « non qualifiés ». L'approche utilitaire admet la nécessité économique de la migration hautement qualifiée, tout en ignorant la plus large contribution de l'immigration en général à la société européenne. Le déni de droits, dont souffrent de nombreux migrants (demandeurs d'asile, sans-papiers...), a non seulement un impact négatif sur les personnes concernées,

mais prive la société des bénéfices de leur participation à la vie civique, politique, sociale, culturelle et économique.

Qui plus est, nous nous inquiétons de la concomitance des propositions formulées par la Commission européenne pour faciliter la « migration légale » (dont la proposition de « Blue Card ») et d'une série de nouvelles initiatives relatives au contrôle de « l'immigration illégale ». On met l'accent sur les mesures qui visent à combattre la migration irrégulière via des politiques de contrôle des frontières et de rapatriement, tout en négligeant le dossier des droits humains et de la protection sociale des migrants irréguliers et sans-papiers. Dans cette approche, le risque existe de porter un coup aux politiques d'insertion et d'inclusion sociale destinées aux migrants, dont les ressortissants de pays tiers en « résidence légale » et les citoyens européens issus de minorités ethniques et religieuses.

La vision utilitaire de la migration met en danger les efforts dans les domaines de l'insertion et de l'inclusion sociale

L'approche de la Commission oublie que les politiques de migration doivent concerner toutes les catégories de migrants: travailleurs à contrats de longue ou de courte durée, étudiants, demandeurs d'asile et réfugiés, conjoints (es) et membres de la famille à charge et migrants sans-papiers. En se concentrant sur la migration des travailleurs hautement qualifiés et en refusant l'accès et les droits aux autres catégories de migrants, la Commission ne se contente pas de créer différentes catégories de droits pour les migrants (d'où une discrimination inacceptable), mais elle met en danger les efforts qu'elle mène par ailleurs dans les domaines de l'insertion, de l'inclusion sociale et de la lutte contre les discriminations.

Georgina Siklossy

Chargée de communication

ENAR (Réseau européen de lutte contre le racisme)

L'INTÉGRATION SOCIALE DES IMMIGRÉS EN ALLEMAGNE : PORTRAIT

La loi allemande sur l'immigration sert de socle à la promotion de l'intégration sociale et chapeaute une multitude de mesures allant dans ce sens.

Les données actuelles du 3e rapport national sur la richesse et la pauvreté démontrent toutefois que les immigrés vivant en Allemagne sont exposés au risque de pauvreté.

Les revenus des immigrés n'atteignent que 78,8% de la moyenne nationale; le risque de pauvreté s'élève à 28% contre 15% pour la population totale. Le risque de pauvreté auquel sont exposés les enfants et les adolescents issus de familles immigrées menace quant à lui 32,6% des mineurs immigrés contre 13,7% pour les autres enfants.

Ce tableau catastrophique du quotidien vécu par un cinquième de la population atteste de l'échec de notre Etat providence à mettre en place les conditions d'une vie réussie en Allemagne pour environ 15 millions d'habitants.

Plutôt qu'unilatérale, l'intégration doit être un processus qui exige des efforts de part et d'autre mais aussi un mécanisme d'apprentissage pour le système éducatif, les structures sociales et les entreprises dans le but de reconnaître les immigrés et toutes leurs compétences et de créer les conditions d'une bonne cohabitation, d'une égalité des chances et d'un parcours gratifiant pour notre société d'immigration.

L'ouverture aux autres est indispensable, au même titre que la formation interculturelle du personnel qualifié dans les entreprises, les services et autorités publiques et que l'élargissement des projets de promotion, sur le terrain, de la vie en commun.

La cause du risque de pauvreté chez les immigrés est leur condition d'immigrés. Il importe aux politiques de rompre cette logique.

*Wolfgang Barth / Anita Morhard,
AWO Bundesverband e.V.*

LA SITUATION EN ESPAGNE DES POLITIQUES D'IMMIGRATION

Après une décennie de croissance durant laquelle plus de 5 millions d'immigrants ont rejoint le pays, l'Espagne se trouve aujourd'hui confrontée à une crise économique doublée d'une augmentation préoccupante du chômage.

L'augmentation du chômage affecte particulièrement les travailleurs étrangers peu qualifiés et réoriente donc le débat politique sur le nombre jugé excessif de migrants au chômage. Par contre, le débat n'a pas engendré de critiques quant à la fragilité de notre modèle économique qui est basé sur l'existence d'un grand nombre d'emplois de mauvais souvent occupés par des personnes incapables d'être compétitifs sur le marché du travail. Ces deux derniers mois, le nombre de personnes en situation de pauvreté a augmenté pour atteindre les 9 millions, la majorité étant des étrangers. Des études récentes révèlent que la pauvreté tend à devenir « étrangère », la population d'origine africaine étant la plus touchée.

Et comment réagit le gouvernement ? Nous assistons à un durcissement du discours qui se traduit par des messages contradictoires.

D'un côté, il y a l'appui à une directive européenne que personne n'aurait soutenue il y a dix ans, la tentative de restreindre le concept de « regroupement familial » ainsi que la discussion sur le décret qui facilite le retour des migrants. D'un autre, une amélioration des politiques sociales (salaire et retraite minimum, application de la loi qui régule les soins socio sanitaires pour les personnes dépendantes, etc.) et de la politique concernant les accords internationaux pour ce qui est des rapatriements, de l'aide aux pays d'origine ou encore de la proposition de loi visant à accorder le droit de vote aux migrants pour les élections municipales.

Carlos Susias
President d'EAPN Espagne

Les droits sociaux des migrants sans-papiers. Défis et réponses politiques

Les migrants sont qualifiés comme sans-papiers quand ils n'ont pas de permis de résidence pour séjourner de manière légale dans leur pays de destination. PICUM, la Plate-forme pour la coopération internationale sur les migrants sans-papiers, peut affirmer d'expérience qu'une majorité de migrants sans-papiers est entrée de manière légale en Europe pour, après une certaine période, être confrontée à des difficultés et se retrouver sans permis de résidence ni de travail.

Faute d'un statut en règle, les migrants sont systématiquement privés de ce qui constitue un niveau de vie de base et victimes d'une violation de leurs droits fondamentaux. On leur interdit l'accès aux soins de santé, à l'enseignement, aux droits du travail, et on les cantonne dans les logements les plus inacceptables en Europe. Vivant dans une pauvreté abjecte, les migrants sans-papiers sont, du fait de leur statut administratif précaire, sous la menace permanente de maltraitances systématiques, tant dans la sphère privée que publique.

Si on estime entre 5 et 8 millions le nombre de migrants sans-papiers en Europe, ces derniers restent pourtant invisibles aux yeux des décideurs politiques. Cette situation soumet à une énorme pression les acteurs locaux, comme les ONG, les professionnels de la santé ou de l'enseignement, les communautés religieuses et les collectivités locales, qui s'efforcent, avec des ressources souvent limitées, de défendre les droits fondamentaux de ces migrants. Ces mêmes acteurs locaux peuvent en témoigner au quotidien : un statut juridique irrégulier ôte à une partie importante de la population tout accès à des services sociaux de base. Les professionnels sont pris entre ce que leur éthique leur conseille de faire et les discours accusateurs à l'encontre des sans-papiers. La Déclaration universelle des droits de l'homme souligne confirme que ces droits sont octroyés sans « sans distinction aucune », y compris de

« situation ». Pourtant, dans le contexte politique européen actuel, il arrive fréquemment que les politiques de contrôle de l'immigration prennent le pas sur la défense et le respect des droits fondamentaux. Les Etats membres de l'UE ont de plus en plus recours à des pratiques inhumaines afin de forcer des migrants sans-papiers à quitter le pays. On entend de plus en plus, dans les discours, l'argument selon lequel les migrants sans-papiers ne méritent aucune des protections fondamentales ; voilà la menace la plus grave qui pèse sur les communautés migrantes et nomades depuis l'émergence des droits humains dans l'Europe de l'après holocauste.



Il est possible d'utiliser le processus européen de Protection sociale et d'Inclusion sociale pour contester l'idée selon laquelle ces segments de la population ne méritent pas les protections sociales de base. Depuis le premier cycle des Plans d'action

nationaux appliqués à l'inclusion (PAN/Incl) en 2001, les Etats membres de l'UE n'ont cessé de demander à la Commission européenne qu'elle adopte des mesures spécifiques en vue de l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Pourtant, alors que les migrants sans-papiers sont parmi les groupes confrontés aux risques les plus graves de pauvreté et d'exclusion en Europe aujourd'hui, il n'est fait presque aucune référence à leur présence ni à leur marginalisation dans les PAN/Incl définis à ce jour. L'insertion des migrants sans papiers en tant que groupe spécifique dans le processus « Protection sociale et Inclusion sociale » et dans les PAN constituerait une avancée positive dans la lutte contre l'exclusion d'un segment très vulnérable de la population européenne.

Michele LeVoy,
Directrice, PICUM

EAPN Pologne participe à la rédaction de la stratégie nationale de réduction du sans-abrisme

Le Ministère polonais du Travail et de la Politique sociale a demandé à plusieurs organisations membres d'EAPN Pologne (dont Monar, la Fondation BARKA, la branche Kielce de Caritas, et la Société d'aide de St. Frère Albert) d'apporter leur contribution à la stratégie nationale de réduction du sans-abrisme. Ce travail s'inscrit dans le cadre du Plan d'action national pour l'inclusion sociale 2008-2010.

Les groupes de travail mis en place se sont réunis à plusieurs reprises pour dresser les grandes lignes de la stratégie et se répartir le travail en task forces qui seront supervisées par des organisations possédant une expertise dans le thème traité. Quels sont les domaines que couvrira la stratégie ?

I) Diagnostic et analyse de l'exclusion du logement

1. L'exclusion du logement en Pologne – étendue du phénomène, nombre de refuges de nuit et pour sans-abri, organismes prestataires des services.
2. Les solutions juridiques pour les sans-abri – droits et obligations des bénéficiaires de l'aide.
3. Méthodes d'aide et passerelles vers un logement.

II) Priorités des travailleurs sociaux

1. chaque municipalité doit adopter une attitude volontariste pour prévenir l'exclusion du logement.
2. des normes de services doivent s'appliquer aux refuges de nuit, aux centres et refuges pour sans-abri.
3. les travailleurs sociaux doivent respecter des normes dans leurs activités en faveur des sans-abri.

III) Priorités pour les logements sociaux

1. Des critères doivent être définis pour les

logements sociaux nouvellement construits, les refuges de nuit et pour sans-abri;

2. des programmes doivent être mis en place pour aider les sans-abri à réintégrer le marché du travail et la société;
3. Il convient de promouvoir l'organisation des quartiers communautaires municipaux (sociaux) et d'offrir une aide sociale aux sans-abri et aux personnes menacées d'exclusion du logement.



IV) Education et emploi (Centres d'intégration sociale)

Education

1.1. Des centres d'intégration dotés de programmes pour groupes « d'auto-apprentissage »

1.2. Formation des responsables de l'économie sociale

1.3. Le Centre d'intégration sociale joue un rôle crucial pour dépasser la passivité des populations en situation d'exclusion, comme les sans-abri, les sans-emploi, les toxicomanes et les anciens détenus.

Emploi

- 2.1. Entreprises sociales
- 2.2. Sociétés et entreprises commerciales
- 2.3. Centres pour demandeurs d'emploi

V) Accès aux soins de santé

Décision a été prise lors de la conférence que le projet de stratégie nationale devrait être prêt dès le mois de septembre. Il sera ensuite envoyé aux agences d'aide sociale concernées, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales actives dans la lutte contre l'exclusion du logement. Une seconde conférence est prévue en septembre ou en octobre pour évaluer les conclusions de la consultation publique sur le document. La version définitive de la Stratégie nationale, avec les contributions d'experts, sera réalisée une fois la consultation achevée.

Le Secrétaire d'état en charge du Travail et de la

PLEINS FEUX SUR EAPN POLOGNE

Le Comité polonais du Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN Pologne) a été créé le 1er février 2007 comme organisme officieux fonctionnant avec la WRZOS (la communauté professionnelle des associations d'ONG sociales). Outre la WRZOS, le comité compte parmi ses membres des organisations comme Caritas Pologne, la Fédération des Banques alimentaires polonaises, MONAR, La Société d'Aide St. Frère Albert, l'Association des Amis du Mouvement international ATD Quart Monde, sans oublier des organisations régionales plus petites comme l'Association St. Hedwig d'Andechs pour l'intégration sociale, l'association du bien-être des enfants et des jeunes « Blisko dziacka », l'association « Espoir contre la pauvreté et le chômage », et le centre de projets citoyens. En tout, le Comité rassemble 20 organisations.

EAPN Pologne s'est fixé comme tâches de suivre et d'évaluer les actions menées au niveau national pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'aider à façonner les politiques sociales polonaises et européennes à leur image.

Le Comité collabore avec des agences gouvernementales nationales et d'autres acteurs du domaine social, de l'enseignement et de l'emploi. Il a également pour objectif de rassembler et d'organiser les militants de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment via la mise en place de réseaux de coopératives locales, régionales et internationales d'organisations sociales et gouvernementales.

WRZOS a reçu une subvention pour poursuivre son travail de développement d'EAPN Pologne. Il envisage d'organiser des débats politiques, des réunions et des séminaires auxquels il inviterait des représentants du gouvernement et de la communauté scientifique ; il compte également publier des bulletins d'informations sur la politique sociale polonaise et européenne.

Personne contact: Kamila Płowiec
(kamila.p@wrzos.org.pl)

La politique sociale en Pologne : on a un besoin urgent de mesures d'activation!

Depuis 1989, la politique sociale sert principalement de « soupape de sécurité » pour les réformes économiques, dans un objectif de protection. Ce dont nous avons aujourd'hui besoin, ce sont des programmes d'accompagnement vers l'emploi.

Le principal défi des politiques sociales, au sens large du terme, réside dans l'aggravation du taux de dépendance (les actifs économiques par rapport aux inactifs). La population retraitée (les hommes de plus de 65 ans et les femmes de plus de 60 ans) atteint aujourd'hui les 15,9% (contre 15% en 2000), alors que le nombre de familles avec enfants et jeunes a connu une chute importante (de 24,4% en 2000 à 20% en 2007).

Ajoutons à cela que la Pologne a le second taux d'activités le plus bas dans l'UE. Après une période de stabilisation en 2005, le taux de participation au marché du travail a repris sa descente. En 2007, il se situait sous la moyenne européenne, à 63,2% pour la population âgée de 15 à 64 ans, même si le chômage était à son point le plus bas depuis l'entame des réformes économiques (à 9,6%). La diminution du chômage était principalement due aux flux de migration économique. En 2007, on estime que entre 900 et 1100 personnes ont quitté légalement le pays pour travailler à l'étranger. La fuite des cerveaux et le déséquilibre sur le marché de travail, avec un grand nombre de migrants surqualifiés pour les emplois qu'ils occupent, mettent à mal la société.

Autre problème auquel la Pologne est confrontée : le taux de personnes menacées par la pauvreté, calculé à 60% du revenu médian national disponible équivalent. En 2005 il s'élevait à 19% ; les personnes âgées de moins de 17 ans constituaient la catégorie la plus menacée par la pauvreté (26% d'entre elles vivaient sous le seuil de pauvreté). Les personnes âgées de plus de 65 ans se débrouillaient relativement mieux sur un plan financier avec 8 % d'entre elles menacées par la pauvreté. Le taux de travailleurs pauvres est à ce point élevé que cela en est alarmant - la

proportion de travailleurs âgés de plus de 18 ans, mais vivant dans la pauvreté, atteignait 13 % en Pologne en 2005.

La politique sociale, qui représente une des principales sources de dépenses sociales, ne constitue pas un filet de sécurité parfait contre la pauvreté pour certains groupes de la société. L'analyse montre que le complément de ressources pour les familles avec enfants devrait être augmenté et que des mesures complexes s'imposent pour aider les sans-emploi à réintégrer le marché du travail. Cet objectif sera en partie atteint via une réforme de l'enseignement, qui viserait à créer de meilleures passerelles entre l'éducation et l'emploi. Une réforme des pensions est également nécessaire pour réduire le nombre de retraites anticipées (la cause d'une sortie prématurée du marché du travail pour d'importants segments de la population).

En raison du vieillissement prévu de la population, des mesures de protection doivent être mises en place, en faveur des personnes âgées. Certaines mesures déjà appliquées dans l'UE pourraient être tentées en Pologne. Il s'agit notamment des mesures de « flexicurité », du développement de l'entreprise sociale, de mesures de réconciliation des vies professionnelle et familiale, ou d'un allongement des carrières professionnelles.

La politique sociale ne constitue pas un filet de sécurité parfait contre la pauvreté pour certains groupes de la société.

Kamila Płowiec

*Chargée des coopérations internationales auprès de WRZOS /
Secrétaire d'EAPN Pologne*

Il est temps
de placer le social
au centre de l'agenda
sur la migration !

N° 127

Juillet-Septembre 2008

Imprimé en Français et en Anglais
et disponible en d'autres langues
sur www.eapn.org

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
A. Gueudet

Square de Meeûs 18
B-1050 Bruxelles
tél. 32 2 226 58 50
fax 32 226 58 69

E-mail: team@eapn.skynet.be
Internet: <http://www.eapn.org>

Avec la contribution de
E. Fazi
C. Flémal

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1

Nouvelles du Réseau vise à alimenter le débat sur des thèmes spécifiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'EAPN. Si vous désirez commenter le contenu de ce numéro, envoyez un courriel à team@eapn.skynet.be



EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

Avec le soutien
de la Commission européenne